

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES
COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024 EN VISIO « LIEN TEAMS »
DE 18 H 00 à 20 H 00

DELIBERATION N° 2024 – 16

Objet : Adoption du Budget Primitif 2024.

Sont présents :

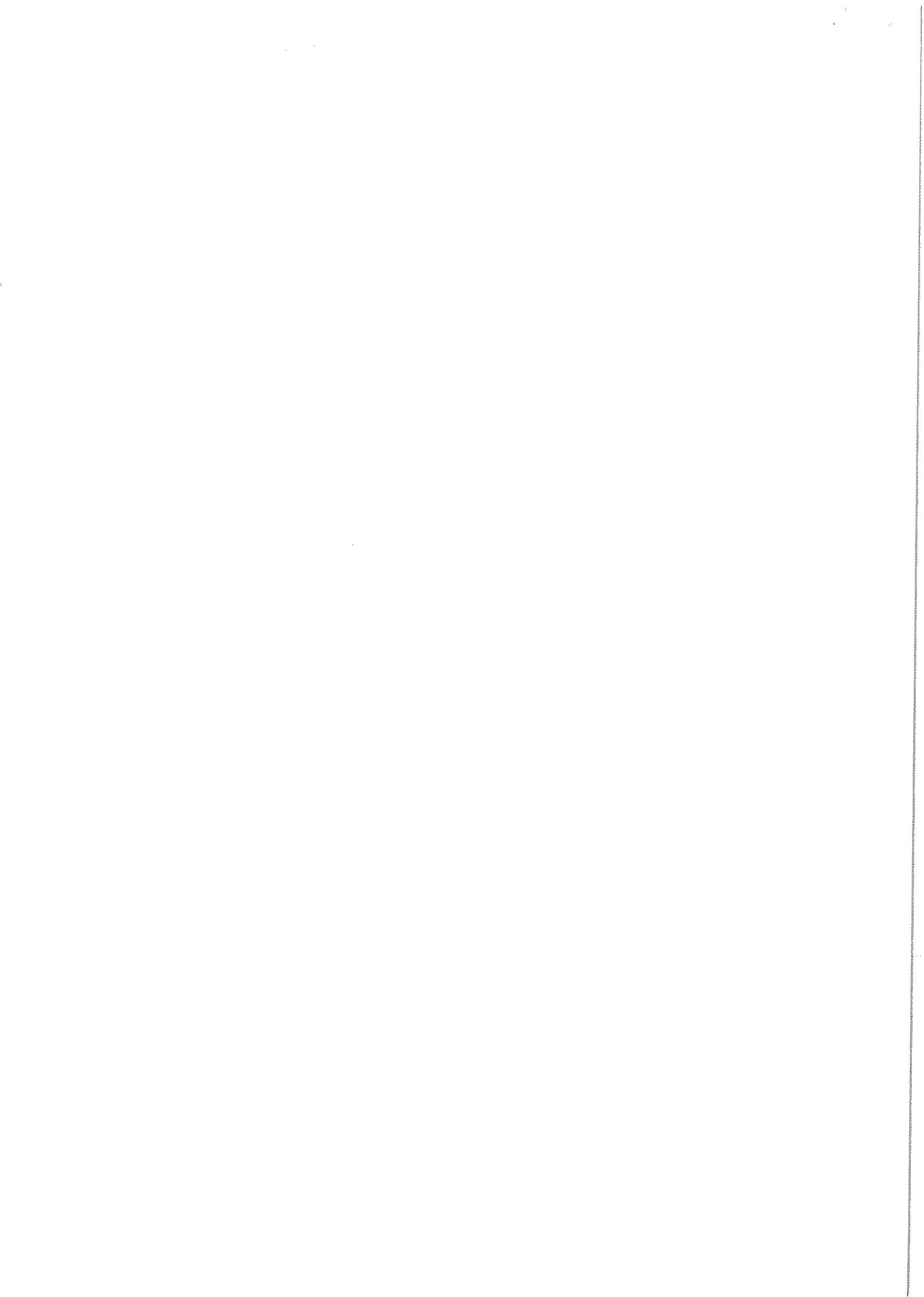
Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Frédéric LETURQUE (avec le pouvoir de Maxime CABAYE), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Amel GACQUERRE), Mr Jean Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mme Paulette JULIEN PEUVION (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Adrien NAVE, Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jean-Roger BERRIER), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Me Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Bruno CHRETIEN), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Marc THOMAS (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Dominique FERNANDE (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mr Olivier ENGRAND (avec le pouvoir de Jean – François MONTAGNE), Mme Christine PÉRARDEL GUICHARD, (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Patricia ADMONT), Mr Christian LEROY (avec le pouvoir d'Etienne PÉRIN), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Julien QUENESSON), Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ (avec le pouvoir de Benoît WASCAT), Michel MAILLARD (avec le pouvoir de Claude HEGO), Mme Virginie DECROIX CARON (avec le pouvoir de Hervé NAGLIK).

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Maxime CABAYE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Christophe LORIC, Mme Claire MARAIS BEUIL, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean - Roger BERRIER, Mr Grégory BARTHOLOMÉUS, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Claude HÉGO, Mr Julien QUENESSON, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mme Marjorie GOSSELET, Mr Pascal DEMONT, Mr Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mr Etienne PÉRIN, Mme Patricia ADMONT, Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Michel SEROUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Benoît WASCAT, Hervé NAGLIK.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien NAVE / Madame Bérangère COURTY.

Votes Pour : 41
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 3 (Adrien NAVE – Julien POIX et Héloïse DHALLUIN)
Votes Contre : 0



SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024
DE 18 H 00 à 20 H 00

Délibération N° 2024 – 16

Objet : Adoption du Budget Primitif 2024.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, le 27 mars 2024, son Président,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte par délibération N°2023 – 34 du 19 Juin 2023,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2023 portant modifications statutaires du syndicat Mixte Hauts de France Mobilités.

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en Comité Syndical le 22 février 2024,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 présenté ce jour,

DECIDE

- D'approuver les chapitres du budget primitif d'administration générale du Syndicat Mixte Hauts-de -France Mobilités pour 2024 figurant en annexe de la présente délibération, qui présentent respectivement un total de 5 861 708,38€ de dépenses en section de fonctionnement et de 1 954 819,65€ de dépenses en section d'investissement ainsi que 5 861 708,38€ de recettes en section de fonctionnement et 1 954 819,38€ de recettes en section d'investissement.
- D'adopter le Budget Primitif tel que présenté en annexe de cette délibération

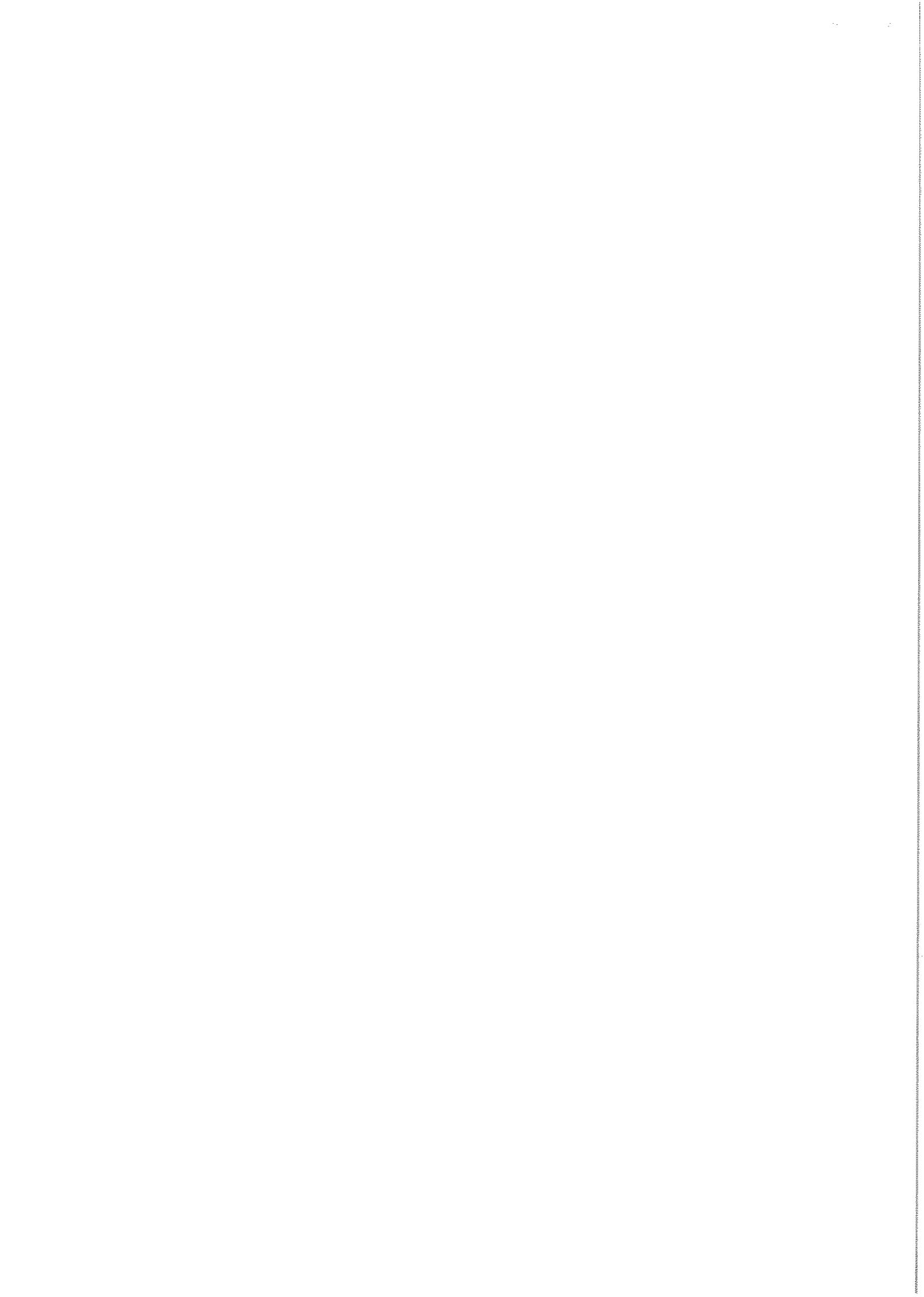
AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Christophe COULON



NOTE SYNTHETIQUE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2024 (Article 107 de la loi Notre du 07/08/2015).

Le Budget Primitif de l'année 2024 constitue le premier exercice budgétaire sous la nomenclature M57 Abrégée, d'où cette nouvelle présentation en format paysage. Le format en M57 abrégé nous a été autorisé à titre dérogatoire pour cette première déclinaison comptable en M57. En effet, le syndicat étant assimilée à une commune de + de 40 000 habitants, la M57 Développée devra être la norme dès le Budget Primitif 2025.

De façon générale, et comme annoncé lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, les dépenses de fonctionnement sont majoritaires sur cet exercice au regard des dépenses d'investissement. Les développements portés par le syndicat, dont la Centrale Pass Pass, et traités en section d'investissement, ont pris fin en 2023. Leur nouveau cycle de vie qui nécessitera plus de maintenance que de développement, illustre cette différence notable entre les deux sections.

Ce budget prend également en compte les nouvelles mesures adoptées depuis 2023 dont le soutien aux politiques intermodales ou l'ingénierie aux projets portés par nos nouveaux membres dans le cadre de la LOM.

Les dépenses de fonctionnement seront peut-être amenées à être augmentées légèrement, notamment sur les prestations issues des nouveaux marchés qui seront attribués lors de la Commission d'Appel d'Offres du 25 mars prochain et dont l'issue est encore méconnue.

La reprise des résultats N-1 et leurs affectations lors du Compte Administratif 2023, au prochain Comité de juin 2024, permettra la présentation au vote d'un Budget Supplémentaire ouvrant plus de moyens financiers si besoin était, aux politiques portées par le syndicat.

La répartition des moyens financiers et leur destination sont intégrées dans les chapitres budgétaires explicités ci-dessous.

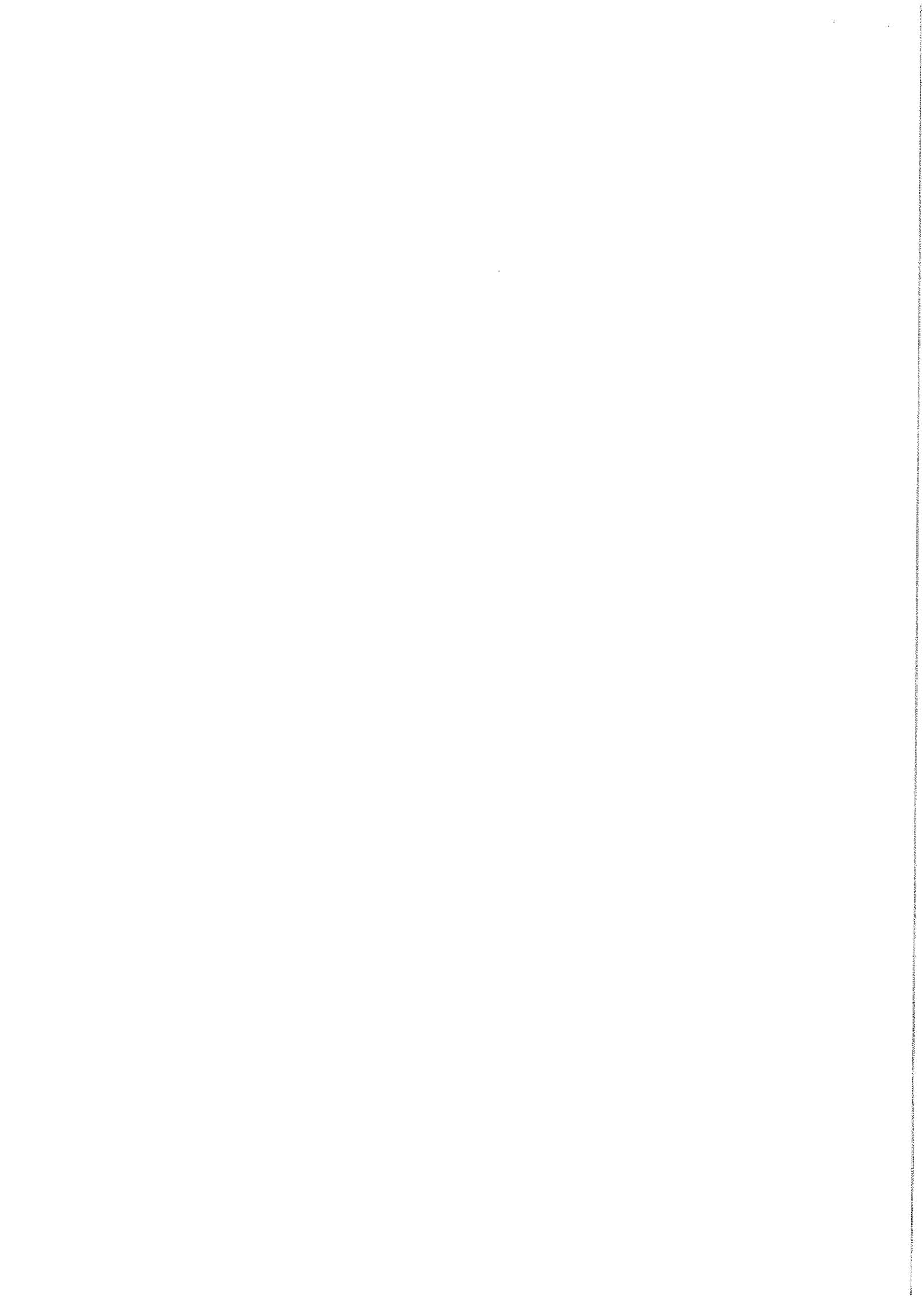
1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un caractère équilibré entre les dépenses et les recettes pour un total de dépenses estimé à 5 861 708,38€ dont 4 480 721,20 € de dépenses réelles (*pour mémoire 5 098 281,05 € ouverts au titre du BS2023 dont 3 821 856,36€ de dépenses réelles*) ; et pour un total de recettes de 5 861 708,38€ dont 5 586 000€ de recettes réelles (*pour mémoire 4 179 746,08€ ouverts au titre du BS2023 dont 3 904 037,70€ de recettes réelles*).

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement voient la part belle accordées aux projets portés par le Syndicat, dont la Centrale Pass Pass, l'interopérabilité et le Covoiturage. Ainsi, le coût afférent aux différents marchés liés est estimé à 2 742 628 € sur le présent BP soit 61% des dépenses réelles du syndicat. Ces dépenses couvriront également les déploiements des Terminaux points de vente de la Centrale, la communication relative à la Centrale Passpass ou au covoiturage, et des actions complémentaires de développement du covoiturage telles que le Défi Covoiturage ou celles rendues nécessaire par le Plan national de covoiturage (Prime CEE notamment en cas de renouvellement).

Cet estimatif se complète avec les projets relatifs au marché TAD (150 000€) et le soutien aux politiques intermodales de nos membres dont les subventions aux Plans de Mobilités Simplifiées (150 000€) ainsi qu'une provision de 100 000€ dédiée à l'ingénierie de projet. Citons pour exemple l'accompagnement pour les études relatives aux lignes de covoiturage virtuel, les audits de fonctionnement des serveurs de la Plateforme Régionale de test, ou l'accompagnement au projet Billettique du SMTUS.



Le tout pour un total provisionné de 3 142 628€, qui sera potentiellement révisé au prochain Budget Supplémentaire selon l'évolution des prestations engagées, et des marchés notifiés par la Commission d'Appels d'Offres du 25 Mars prochain.

A noter que le marché de Maintenance Billettique ainsi que le marché de maintenance Media porteront également une partie des dépenses en investissement.

En ce qui concerne les dépenses du fonctionnement général du Syndicat, elles sont prioritairement axées sur les charges logistiques (loyer, assurances, charges courantes...) pour 266 883€. Parmi les postes conséquents peuvent être cités le loyer principal et les charges, provisionnés à 108 000€ (Loyer des bureaux de Lille et de la PFR), les dépenses de téléphonie et réseau pour 20 860€, ou les adhésions portées à 22 000€ dont 11 000€ au titre de l'adhésion au GART. Au vu des enjeux portés par le syndicat une provision pour honoraire de 39 833€ a également été prévue au BP.

Le prévisionnel du chapitre 012 relatif à la masse salariale reste cohérent aux chiffres présentés au ROB, il totalise 951 749€, répartis sur le 012 et sur le compte 62878, en reversement à la Région pour les personnels mis à disposition. Ce volume financier suit une progression logique de 13% au regard des dépenses de ce chapitre sur l'exercice précédent (832 028€ réalisés). Cette progression est cohérente avec les besoins en termes de recrutement qui seront effectués en 2024 (pour rappel, un adjoint administratif, et un potentiel chargé de communication), ainsi qu'avec l'impact des hausses de cotisation et du point d'indice. A noter que le syndicat reste à ce jour sur un total de 11 postes pourvus, et 13 postes finançables par le chapitre 012, pour mémoire nous étions sur un total de 12 postes pourvus et financés en 2020.

En ce qui concernent les traitements indiciaires, ils s'échelonnent de l'indice majoré 377 à l'indice majoré 826 au sein de la collectivité. Il est précisé que conformément aux textes réglementaires, le Rifseep est devenu l'unique Régime indemnitaire en 2021 et qu'aucun avantage en nature n'est attribué.

Depuis 2009, la durée du travail hebdomadaire est de 35h/semaine soit 1607h/an avec récupération du temps de travail, à noter qu'aucune indemnité d'astreinte n'est à ce jour prévue au Syndicat.

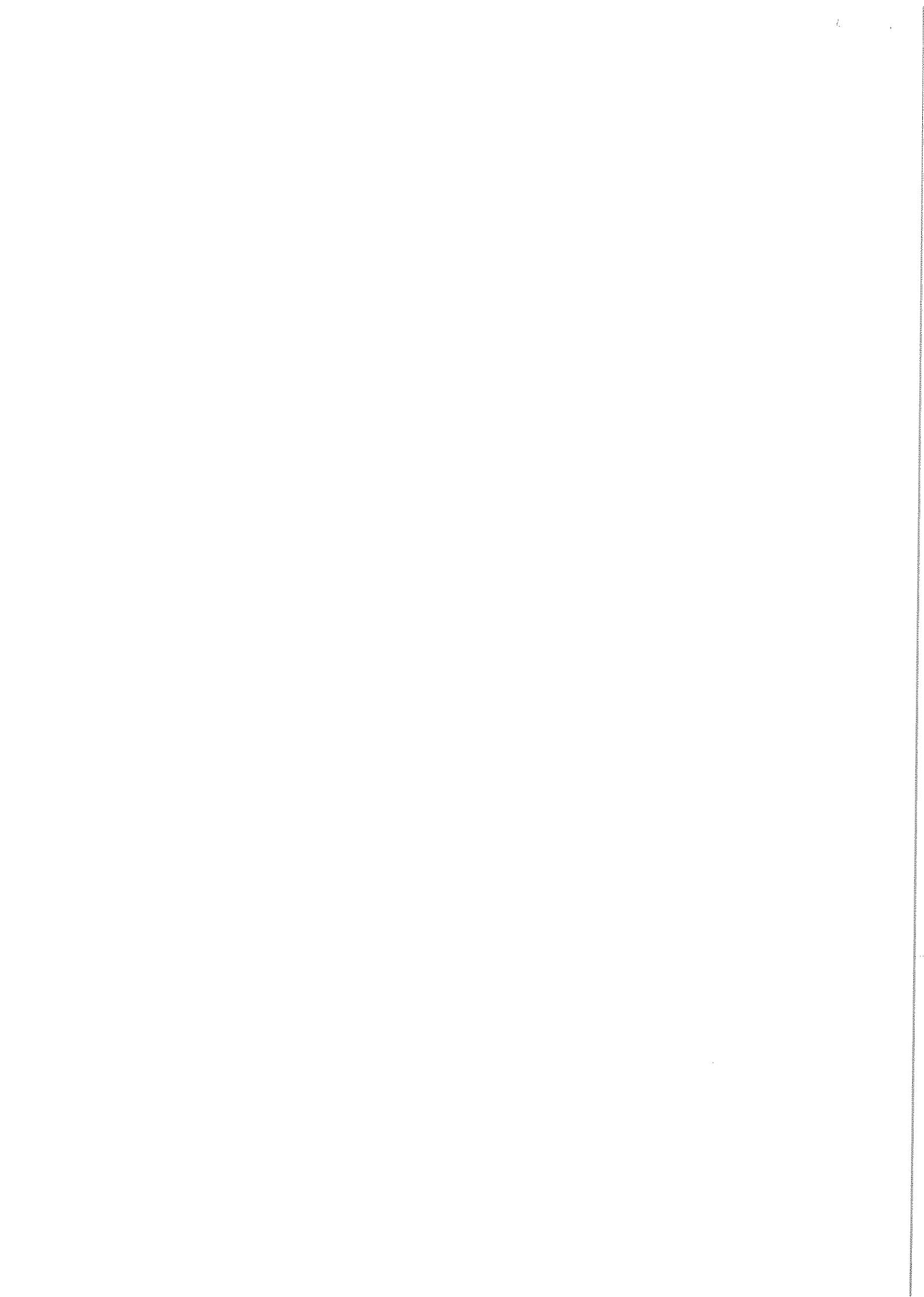
Par ailleurs, le Budget tient compte de l'augmentation de la valeur faciale des Tickets restaurants qui n'avait jamais été revue depuis 9 ans, passant de 7,50€ à 9€. Cette augmentation de 1,50€ soit + 17% de la valeur faciale est prise en charge à 60% par l'employeur et à 40% par l'agent et correspond à 943€ d'augmentation annuelle pour l'employeur et à 514,80€ d'augmentation pour les agents, sur une dépense totale provisionnée de 17 000€ sur ce volet.

Les dépenses bancaires liées aux remboursements d'intérêt sont en baisse récurrentes, conformément aux contrats souscrits et passent de 47 868,51€ en 2023 à 43 110,42€ en 2024. A noter l'inscription obligatoire du virement des remboursements de capitaux en section d'investissement pour un montant de 425 388,27€.

Les amortissements des immobilisations ont progressé en cohérence avec les dépenses d'investissements de 2023 pour atteindre 955 598,91€ en 2024 contre 851 036,42€ en 2023, soit +10%. Enfin, l'ensemble des charges générales ont augmentés du fait de l'inflation et des hausses du coût de l'énergie. Une réflexion est en cours pour déménager les locaux et faciliter ainsi le management de proximité en regroupant les équipes de la PFR et de Lille, et diminuer ainsi les coûts de logistique.

Recettes de fonctionnement :

L'adoption des nouveaux statuts impacte significativement ces recettes de fonctionnement qui sont pour la première fois dans un exercice plein. Ainsi, les recettes fiscales de VMA sont estimées à 4 440 000 M€ (2 578 130 M € en 2023) tandis que les contributions statutaires restent stables et affichent un total de 1 140 000 € (1 139 037€ en 2023). L'ensemble de ces recettes permet au syndicat de se donner les moyens de ses compétences, qu'il s'agisse du fonctionnement de la Centrale passpass.fr avec ses 3 marchés en cours (hébergement, Maintenance Media et maintenance Billettique), de la volonté de développement du covoiturage porté par un nouveau marché et la définition d'une nouvelle programmation d'animation, ou encore par la coordination de l'offre notamment au travers de l'accompagnement aux stratégies de mobilités de ses membres et par le



portage d'un nouveau marché de Transport à la demande et ses dépenses annexe afférentes, notamment la communication de lancement.

En 2024, comme prévu sur la feuille de route et dans ses récents statuts, le syndicat reste volontairement à un taux plancher du Versement Mobilité Additionnel de 0.1%, soit 9 exercices pleins construits avec un taux de fiscalité inchangé.

Enfin la compensation de Bercy sur la relève du seuil de versement du VMA par les entreprises est estimé à 12 000€ (11 605€ en 2023).

L'Autofinancement constitué par les dotations aux amortissements des subventions provisionné à 275 708.38€ ne progresse pas, notamment du fait de l'absence de versement des subventions Feder et Aftif sur l'exercice précédent. En effet, le suivi rigoureux des dossiers de subvention sur l'opération de la Centrale nous a permis d'atteindre rapidement les 80% de recettes prévues sur les montants octroyés. Cependant, le solde des 20% est soumis au certificat de parfait achèvement. Celui-ci a pu être abouti en 2023, ainsi que le Décompte Général du marché Conduent le 3 mai 2023. L'ensemble des éléments ont été transmis et les versements sont attendues sur l'exercice 2024, en section d'investissement, dont une première partie estimée à 407 365,39€ sur le Budget Primitif 2024.

2. Section d'investissement

La section d'investissement présente un caractère équilibré entre les dépenses et les recettes pour un total de dépenses estimé à 1 954 819,65€ dont 1 679 111,27€ de dépenses réelles (*pour mémoire 2 645 120,20€ ouverts au BS2023 dont 2 369 411.82€ de dépenses réelles*) ; et pour un total de recettes de 1 954 819,65€ dont 573 832,46€ de recettes réelles (*pour mémoire 2 645 120,20€ au BS2023 dont 1 368 695,51€*).

Dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement diminuent légèrement au regard de l'exercice 2023 (1 679 111€ prévus au présent BP contre 1 894 406€ effectivement réalisés en 2023), du fait des investissements prévus dans les 2 marchés relatifs aux fonctionnalités de la Centrale, désormais portées directement par les nouveaux marchés du Syndicat (Marché MCO Billettique et Marché MCO Media) et se montent en prévision à ce stade à 1 123 723€ sur cette section.

Le reste des dépenses d'investissement matérielles est porté par une provision pour les dépenses TIC et informatique de 50 000€ et une provision de 80 000€ au titre des subventions d'équipement dont notamment la Maison de la Mobilité portée par la CAC.

Enfin Le cumul des 2 prêts bancaires destinés à couvrir la totalité des dépenses liées au développement de la Centrale Pass Pass vient compléter les dépenses de la section d'investissement, pour un remboursement annuel de 425 338,27€.

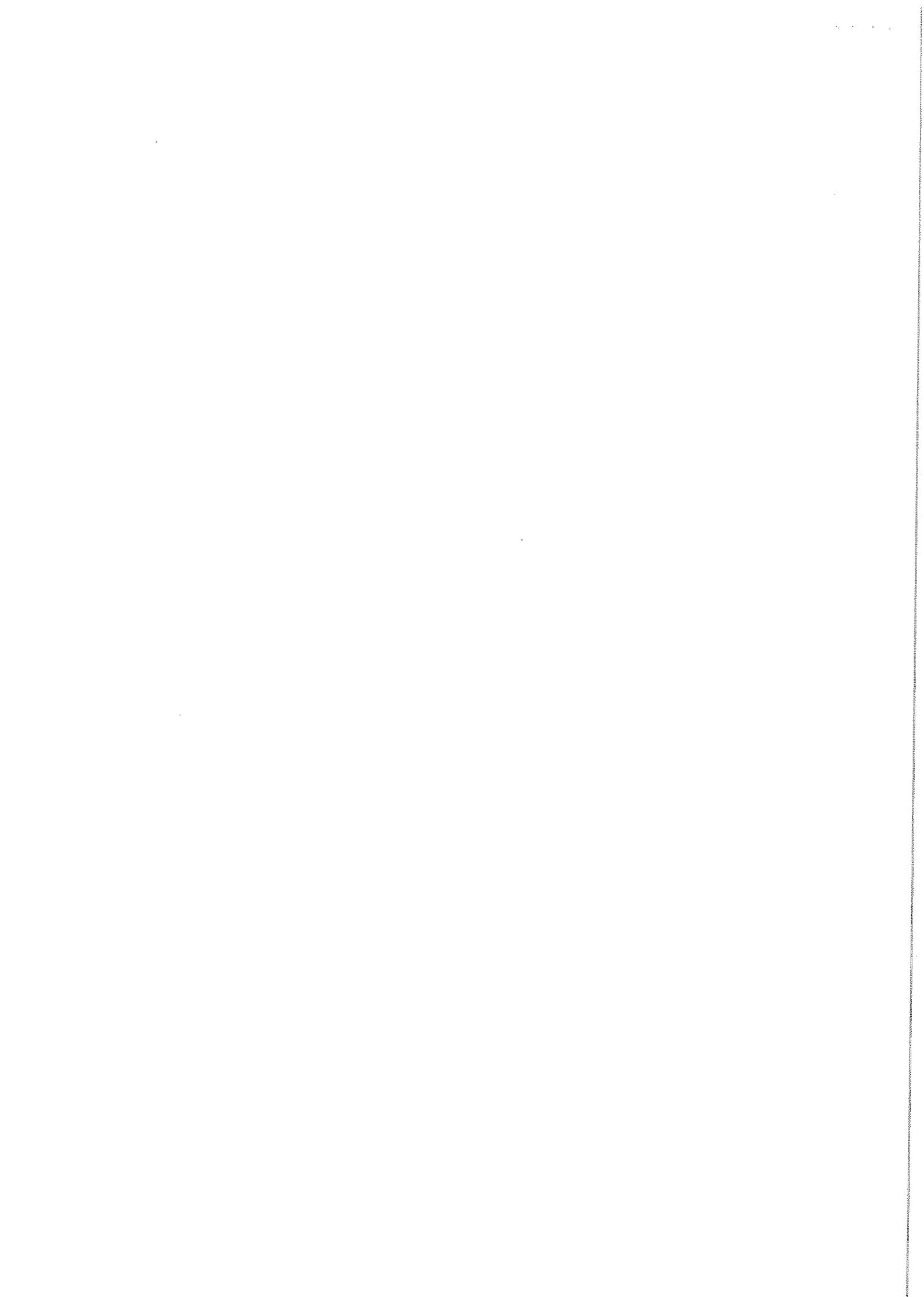
A ce stade, l'encours de la dette est de 3 911 855.18 € au 1er janvier 2024 (4 337 243.45€ en 2023) pour un montant emprunté initial de 6 380 824€. Avec les remboursements de l'exercice 2024 l'encours au 31 décembre 2024 sera de 3 486 466.91€.

Pour mémoire, l'état de la dette est constitué de 2 emprunts, le 1er souscrit en 2016 pour un montant de 3 880 000€ et le second souscrit en 2018 pour un montant de 2 500 824€ soit un total de 6 380 824€ sur une durée de 15 ans. Les prêts seront soldés en 2033 compte tenu des décalages de décaissement de chaque prêt.

Selon l'état de la section d'investissement et des projets à venir, un éventuel remboursement anticipé pour l'un des deux prêts pourra être mis à l'étude.

Recettes d'investissement :

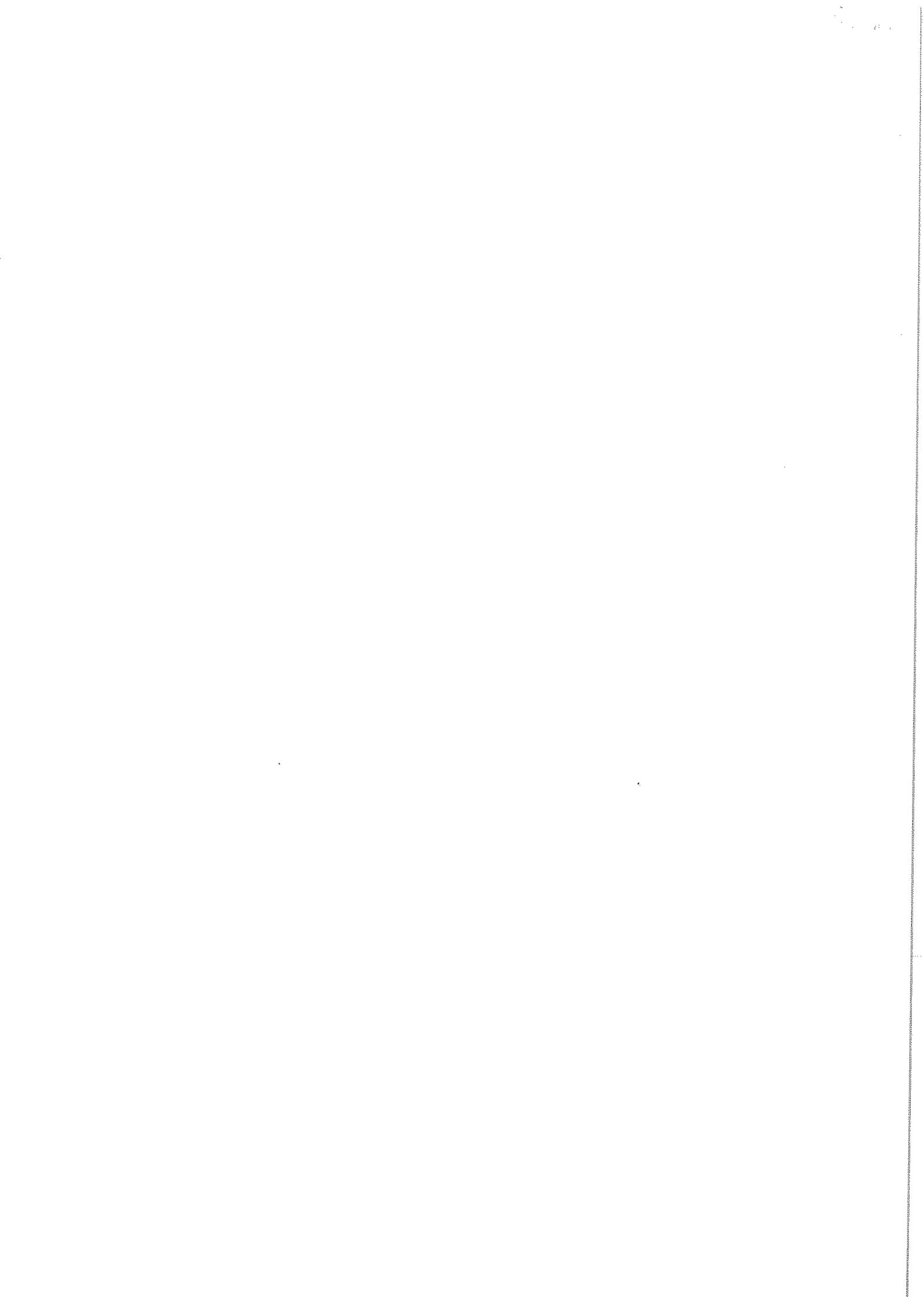
Les recettes d'investissement prévues au réel sont composées du Fonds de compensation pour le paiement de la TVA ou FCTVA, soit 166 467,07€, et à titre prévisionnel de 407 365,39€ du solde du Feder et de la subvention Aftif.



Les autres recettes caractérisées en recette d'ordre, proviennent de la section de fonctionnement au titre de la provision en ressources propres pour le paiement des remboursements de capitaux des prêts bancaires (425 388,27€) ainsi que de la dotation aux amortissements des immobilisations (955 598,91€).

Le Budget primitif 2024 présente un équilibre au sein de chaque section, pour un total des dépenses de 7 816 528,03 et un total de recettes de 7 816 528,03€, des deux sections cumulées.

A titre indicatif, un Compte Administratif provisoire de l'exercice 2023 a été réalisé. Les résultats N-1 provisoires se montent à 506 972,64€ pour le résultat de fonctionnement et à – 1 050 813,83€ pour la section d'investissement. Soit, en résultat cumulé un total de 3 866 859,69€ en fonctionnement et de 1 278 020,79€ en investissement. Ces résultats seront affectés et repris lors du vote du Compte Administratif de l'exercice 2023 en juin 2024. Ils permettront d'ajuster les dépenses postérieures à prévoir, notamment en fonctionnement, par la présentation au vote d'un Budget supplémentaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD
PAIERIE REGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

NUMÉRO SIRET : 200023505-00015

POSTE COMPTABLE : 059080

M57

Commune de moins de 3500 hab.

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2024

SOMMAIRE

PAGES	
<p>p. 1 / 1 p. 2 / 2 p. 3 / 3 p. 4 / 7 p. 8 / 8</p>	<p>INFORMATIONS GENERALES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informations statistiques, fiscales et financières - Modalités de vote du budget - Exécution du Budget - Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Dépenses - Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Recettes
<p>p. 9 / 9 p. 10 / 10 p. 11 / 11 p. 12 / 13 p. 14 / 15 p. 16 / 16 p. 17 / 17</p>	<p>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser - Présentation des AP votées - Présentation des AE votées - Equilibre financier du budget - Investissement - Equilibre financier du budget - Fonctionnement - Balance générale du budget - Dépenses - Balance générale du budget - Recettes
<p>p. 18 / 18 p. 19 / 19 p. 20 / 21</p>	<p>VOTE DU BUDGET</p> <p>Section d' INVESTISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Section d' investissement - Vue d'ensemble - Dépenses - Section d' investissement - Vue d'ensemble - Recettes - Section d' investissement - Dépenses - Détail par article - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles - Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement - Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement - Section d'investissement - Recettes - Détail par article
<p>p. 22 / 22 p. 23 / 23 p. 24 / 24 p. 25 / 27 p. 28 / 29</p>	<p>Section de FONCTIONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Dépenses - Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Recettes - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

SOMMAIRE (Suite)

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (I)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	Annexes patrimoniales		X
p. 30 / 30	Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p. 31 / 31	Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p. 32 / 32	Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p. 33 / 33	Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 34 / 34	Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p. 35 / 35	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 36 / 36	Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 37 / 37	Méthode utilisées pour les amortissements	X	
p. 38 / 38	Etat des provisions constituées	X	
p. 39 / 39	Etalement des provisions	X	
p. 40 / 40	Etat des charges transférées	X	
p. 41 / 41	Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers	X	
p. 42 / 42	Etat des emprunts garantis	X	
p. 43 / 43	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	X	
p. 44 / 44	Subventions versées	X	
p. 45 / 45	Etat des contrats de crédit-bail	X	
	Etats des contrats de PPP	X	
	Etats des autres engagements donnés	X	
p. 46 / 46	Etat des engagements reçus	X	
p. 47 / 48	Etat du personnel	X	
p. 49 / 49	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	X	
p. 50 / 50	Liste des organismes de regroupement	X	
p. 51 / 51	Liste des établissements publics créés	X	
p. 52 / 52	Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	Annexes budgétaires		X
p. 53 / 53	Equilibre budgétaire - Dépenses	X	
p. 54 / 54	Equilibre budgétaire - Recettes	X	
p. 55 / 55	Etat des autorisations de programme et ses crédits de paiements afférents	X	
p. 56 / 56	Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
	Autres éléments d'information		X
p. 57 / 57	Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
p. 58 / 58	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 59 / 59	Décision en matière de taux	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p. 60 / 60	Signatures	X	

S O M M A I R E (Suite)

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****Informations statistiques, fiscales et financières****A**

Informations statistiques		Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)		0
Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0
Informations financières - Ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brute / population	0.00
4	En cours de la dette / population (2)(3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel de la Dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brute / Recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	En cours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement (2)(3)(4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)(4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise pas la préfecture).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A. et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec vote formel sur chacun des chapitres.
- avec vote formel sur les chapitres 'Opérations d'équipement'.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres 'Opération d'équipement'.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement, : 0.00 %
- Investissement : 0.00 %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

VII - Le présent budget a été voté :

- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou Solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	5 714 347.00	5 170 505.81	5 688 721.67	A1 5 144 880.48
Investissement	2 170 114.58	1 119 300.75	(3) 2 328 834.62	A2 1 278 020.79
Fonctionnement	3 544 232.42	4 051 205.06	(4) 3 359 887.05	A3 3 866 859.69

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL DES RàR	I+II	III+I	B1
Investissement	I	III	B2
Fonctionnement	II	IV	B3

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	5 144 880.48
Investissement	A2 + B2	1 278 020.79
Fonctionnement	A3 + B3	3 866 859.69

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	C1

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1311	Etat et établissements nationaux	
1327	Budget communautaire et fonds structurels	
13911	Etat et établissements nationaux	
13917	Budgets communautaires et fonds structurels	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
1641	Emprunts en euros	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2031	Frais d'études	
205	Concessions et droits similaires, brevets, lic	
204	Subventions d'équipement versées	
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	
2041482	Bâtiments et installations	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2135	Installations générales, agencements, aménagement	
21538	Autres réseaux	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	
21735	Installations générales, agencements, aménagement	
217533	Réseaux câblés	
2181	Installations générales, agencements et aménagement	
2182	Matériel de transport	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
2184	Mobilier	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
2313	Constructions	
2315	Installations, matériel et outillage technique	
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA	
266	Autres formes de participation	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
275	Dépôts et cautionnements versés	
	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	
011	Charges à caractère général	
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni	
6011	Matières premières et fournitures autres que t	
6015	Terrains à aménager	
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	
6021	Matières consommables	
60221	Combustibles et carburants	
60222	Produits d'entretien	
60224	Fournitures administratives	
60228	Autres fournitures consommables	
6023	Alimentation	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
6032	Variation des stocks des autres approvisionnement	
604	Achats d'études, prestations de services	
6041	Achats d'études	
6042	Achats des prestations de services	
6045	Achats d'études, prestations de services (terr	
605	Achat de matériel, équipements et travaux	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	
60611	Eau et assainissement	
60612	Energie - Electricité	
60618	Autres fournitures	
60622	Carburants	
60623	Alimentation	
60624	Produits de traitement	
60628	Autres fournitures non stockées	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	
60631	Fournitures d'entretien	
60632	Fournitures de petit équipement	
6064	Fournitures administratives	
6068	Autres matières et fournitures	
607	Achats de marchandises	
6078	Autres marchandises	
61	SERVICES EXTÉRIEURS	
611	Contrats de prestations de services	
6132	Locations immobilières	
6135	Locations mobilières	
614	Charges locatives et de copropriété	
61522	Bâtiments	
61551	Matériel roulant	
61558	Autres biens mobiliers	
6156	Maintenance	
6161	Multirisques	
617	Etudes et recherches	
6182	Documentation générale et technique	
6184	Versements à des organismes de formation	
6185	Frais de colloques et séminaires	
6188	Autres frais divers	
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv	
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	
6226	Honoraires	
6227	Frais d'actes et de contentieux	
623	Publicité, publications, relations publiques	
6231	Annonces et insertions	
6232	Fêtes et cérémonies	
6236	Catalogues et imprimés	
6237	Publications	
6238	Divers	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
625	Déplacements, missions et réceptions	
6251	Voyages et déplacements	
6256	Missions	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	
6261	Frais d'affranchissement	
6262	Frais de télécommunications	
627	Services bancaires et assimilés	
628	Divers	
6281	Concours divers (cotisations...)	
6283	Frais de nettoyage des locaux	
6284	Redevances pour services rendus	
62871	A la collectivité de rattachement	
62878	A d'autres organismes	
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
63512	Taxes foncières	
63513	Autres impôts locaux	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	
6358	Autres droits	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
621	Personnel extérieur au service	
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta	
6218	Autre personnel extérieur	
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rému	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	
6336	Cotisations au centre national et aux centres	
64	CHARGES DE PERSONNEL	
6411	Personnel titulaire	
64111	Rémunération principale	
6413	Personnel non titulaire	
64131	Rémunération	
6451	Cotisations à l'URSSAF.	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	
6475	Médecine du travail, pharmacie	
6488	Autres charges	
014	Atténuation de produits	
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	
73942	Reversements sur taxe de versement mobilité	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
6532	Frais de mission des maires et conseillers	
65735	Groupement collect. et collect. statut particu	
657358	Autres groupements	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	
65888	Autres	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
66	CHARGES FINANCIÈRES	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
66112	Intérêts, rattachement des ICNE	
661131	Aux communes membres du GFP	
661138	A d'autres tiers	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré	
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ	
6618	Intérêts des autres dettes	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
6712	Amendes fiscales et pénales	
6745	Subventions aux personnes de droit privé	
678	Autres charges exceptionnelles	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (1)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1311	Etat et établissements nationaux	
1317	Budget communautaire et fonds structurels	
1321	Etat et établissements nationaux	
1323	Départements	
1327	Budget communautaire et fonds structurels	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
1641	Emprunts en euros	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
2184	Mobilier	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.	
70388	Autres redevances et recettes diverses	
70878	par d'autres redevables	
73	IMPÔTS ET TAXES	
7342	Versement mobilité	
731	Impôts locaux	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
74718	Autres	
7472	Régions	
7473	Départements	
74758	Autres groupements	
7478	Autres organismes	
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. mobilit	
7488	Autres attributions et participations	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
758	Produits divers de gestion courante	
7588	Autres produits divers de gestion courante	
013	Atténuation de charges	
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv	
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu	
64.	CHARGES DE PERSONNEL	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	
6479	Remboursement sur autres charges sociales	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
7711	Dédits et pénalités perçus	
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant	
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr	
7788	Produits exceptionnels divers	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 954 819.65	1 954 819.65
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 954 819.65	1 954 819.65

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 861 708.38	5 861 708.38
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 861 708.38	5 861 708.38

TOTAL DU BUDGET (4)	7 816 528.03	7 816 528.03
----------------------------	---------------------	---------------------

- (1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
- Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer de l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées	160 000.00		80 000.00	80 000.00	80 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (10)	1 307 977.58		1 173 723.00	1 173 723.00	1 173 723.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (3)(5)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	476 045.97				
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	1 944 023.55		1 253 723.00	1 253 723.00	1 253 723.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
	Total des dépenses financières	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 369 411.82		1 679 111.27	1 679 111.27	1 679 111.27
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (10)	275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
041	Opérations patrimoniales (10)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
	TOTAL	2 645 120.20		1 954 819.65	1 954 819.65	1 954 819.65

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 954 819.65
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)	1 100 496.58		407 365.40	407 365.40	407 365.40
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (10)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (3)(5)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	1 100 496.58		407 365.40	407 365.40	407 365.40
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068	268 198.93		166 467.07	166 467.07	166 467.07
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)					
138	Autres subventions d'investissement					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	268 198.93		166 467.07	166 467.07	166 467.07
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 368 695.51		573 832.47	573 832.47	573 832.47
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (10)	851 036.42		955 598.91	955 598.91	955 598.91
041	Opérations patrimoniales (10)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 276 424.69		1 380 987.18	1 380 987.18	1 380 987.18
	TOTAL	2 645 120.20		1 954 819.65	1 954 819.65	1 954 819.65

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 954 819.65

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) sauf 165, 166 et 16449

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	VOTE	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 855 932.61		3 343 812.91	3 343 812.91	3 343 812.91
012	Charges de personnel et frais assimilés	753 955.24		860 947.87	860 947.87	860 947.87
014	Atténuation de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	160 600.00		232 850.00	232 850.00	232 850.00
Total des dépenses de gestion courante		3 770 487.85		4 437 610.78	4 437 610.78	4 437 610.78
66	CHARGES FINANCIÈRES	47 868.51		43 110.42	43 110.42	43 110.42
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 818 356.36		4 480 721.20	4 480 721.20	4 480 721.20
023	Virement à la section d'investissement (5)	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	851 036.42		955 598.91	955 598.91	955 598.91
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 276 424.69		1 380 987.18	1 380 987.18	1 380 987.18
TOTAL		5 094 781.05		5 861 708.38	5 861 708.38	5 861 708.38

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 861 708.38
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	VOTE	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	7 000.00		7 000.00	7 000.00	7 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES					
731	Fiscalité locale			4 400 000.00	4 400 000.00	4 400 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 164 037.70		1 164 000.00	1 164 000.00	1 164 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 000.00		15 000.00	15 000.00	15 000.00
Total des recettes de gestion courante		1 194 037.70		5 586 000.00	5 586 000.00	5 586 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS SPECIFIQUES					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 194 037.70		5 586 000.00	5 586 000.00	5 586 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
TOTAL		1 469 746.08		5 861 708.38	5 861 708.38	5 861 708.38

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 861 708.38

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 105 278.80
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		275 708.38	275 708.38
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
	Total des Opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées	80 000.00		80 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	1 173 723.00		1 173 723.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
198	Neutralisation Amort. des Subv. équip. versées			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
	Dépenses d'Investissement - Total	1 679 111.27	275 708.38	1 954 819.65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 954 819.65
---	---------------------

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 343 812.91		3 343 812.91
012	Charges de personnel et frais assimilés	860 947.87		860 947.87
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	232 850.00		232 850.00
66	CHARGES FINANCIÈRES	43 110.42		43 110.42
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		955 598.91	955 598.91
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
023	Virement à la section d'investissement		425 388.27	425 388.27
	Dépenses de fonctionnement - Total	4 480 721.20	1 380 987.18	5 861 708.38

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 861 708.38
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068	166 467.07		166 467.07
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	407 365.40		407 365.40
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		955 598.91	955 598.91
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
021	Virement de la section de fonctionnement		425 388.27	425 388.27
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'Investissement - Total	573 832.47	1 380 987.18	1 954 819.65

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 954 819.65
---	---------------------

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	7 000.00		7 000.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
731	Fiscalité locale	4 400 000.00		4 400 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 164 000.00		1 164 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000.00		15 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES		275 708.38	275 708.38
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	5 586 000.00	275 708.38	5 861 708.38

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 861 708.38
--	---------------------

III - VOTE DU BUDGET

Section d'Investissement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP Nouvelles et Crédits de l'exercice

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	Subventions d'équipement versées	160 000.00			80 000.00	80 000.00	80 000.00	80 000.00	80 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 307 977.58			1 173 723.00	1 173 723.00	1 173 723.00	1 173 723.00	1 173 723.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	476 045.97							
	Total des opérations d'équipement								
	Total des dépenses d'équipement	1 944 023.55			1 253 723.00	1 253 723.00	1 253 723.00	1 253 723.00	1 253 723.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27			425 388.27	425 388.27	425 388.27	425 388.27	425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE								
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHÉES A DES PA								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES								
020	Dépenses imprévues								
	Total des dépenses financières	425 388.27			425 388.27	425 388.27	425 388.27	425 388.27	425 388.27
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE								
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 369 411.82			1 679 111.27	1 679 111.27	1 679 111.27	1 679 111.27	1 679 111.27
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	275 708.38			275 708.38	275 708.38	275 708.38	275 708.38	275 708.38
041	Opérations patrimoniales (8)								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	275 708.38			275 708.38	275 708.38	275 708.38	275 708.38	275 708.38
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 645 120.20			1 954 819.65	1 954 819.65	1 954 819.65	1 954 819.65	1 954 819.65

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 954 819.65

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (OI 040 = RF 042).
 (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (OI 041 = RI 041).
 (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES****A****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 100 496.58		407 365.40	407 365.40	407 365.40
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	1 100 496.58		407 365.40	407 365.40	407 365.40
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	268 198.93		166 467.07	166 467.07	166 467.07
138	Autres subventions d'investissement					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	268 198.93		166 467.07	166 467.07	166 467.07
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 368 695.51		573 832.47	573 832.47	573 832.47
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	851 036.42		955 598.91	955 598.91	955 598.91
041	Opérations patrimoniales (8)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 276 424.69		1 380 987.18	1 380 987.18	1 380 987.18
		1 276 424.69		1 380 987.18	1 380 987.18	1 380 987.18
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 645 120.20		1 954 819.65	1 954 819.65	1 954 819.65
	R 001 Solde d'exécution positif reporté au anticipé (7)					
	Affectation au compte 1068 (8)					
	Total des recettes d'investissement cumulées					1 954 819.65

- (3) Les comptes au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) le montant inscrit ou si reprise anticipée des résultats.
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****A1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
205	Concessions et droits similaires, brevets, lic								
204	Subventions d'équipement versées	160 000.00			80 000.00	80 000.00		80 000.00	80 000.00
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	80 000.00							
2041482	Bâtiments et installations	80 000.00							
2041512	Bâtiments et installations								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 307 977.58			1 173 723.00	1 173 723.00		1 173 723.00	1 173 723.00
2135	Installations générales, agencements, aménagem								
21538	Autres réseaux								
2158	Autres installations, matériel et outillage te	1 208 086.81			1 123 723.00	1 123 723.00		1 123 723.00	1 123 723.00
21753	Réseaux divers								
2181	Installations générales, agencements et aménag	10 000.00							
2182	Matériel de transport	40 000.00							
2183	Matériel informatique	39 890.77							
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 000.00						50 000.00	50 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	476 045.97							
231	Immobilisations corporelles en cours								
	Total des dépenses d'équipement	1 467 977.58			1 253 723.00	1 253 723.00		1 253 723.00	1 253 723.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES								
10222	F.C.T.V.A.								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT								
1311	État et établissements nationaux								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27			425 388.27	425 388.27		425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en euros	425 388.27			425 388.27	425 388.27		425 388.27	425 388.27
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA								
266	Autres formes de participation								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
275	Dépôts et cautionnements versés								
020	Dépenses imprévues								
	Total des dépenses financières	425 388.27			425 388.27	425 388.27		425 388.27	425 388.27
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 893 365.85			1 679 111.27	1 679 111.27		1 679 111.27	1 679 111.27

III - VOTE DU BUDGET

Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	275 708.38			275 708.38	275 708.38		275 708.38	275 708.38
13.	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	275 708.38			275 708.38	275 708.38		275 708.38	275 708.38
13911	Etat et établissements nationaux	48 732.82			48 732.82	48 732.82		48 732.82	48 732.82
13917	Budgets communautaires et fonds structurelles	226 975.56			226 975.56	226 975.56		226 975.56	226 975.56
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS								
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS								
28158	Autres installations, matériel et outillage te								
28181	Installations générales, agencements et aménag								
041	Opérations patrimoniales (8)								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	275 708.38			275 708.38	275 708.38		275 708.38	275 708.38
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 169 074.23			1 954 819.65	1 954 819.65		1 954 819.65	1 954 819.65

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour douanes.
 (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040) de l'annexe 024.
 (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****A3****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 100 496.58		407 365.40	407 365.40	407 365.40
1311	État et établissements nationaux	135 000.00		36 230.28	36 230.28	36 230.28
1317	Fonds européens	965 496.58		371 135.12	371 135.12	371 135.12
1321	État et établissements nationaux					
1323	Départements					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
1641	Emprunts en euros					
	Total des recettes d'équipement	1 100 496.58		407 365.40	407 365.40	407 365.40
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	268 198.93		166 467.07	166 467.07	166 467.07
10222	F.C.T.V.A.	268 198.93		166 467.07	166 467.07	166 467.07
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé s					
	Total des recettes financières	268 198.93		166 467.07	166 467.07	166 467.07
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 368 695.51		573 832.47	573 832.47	573 832.47
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
		425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	851 036.42		955 598.91	955 598.91	955 598.91
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2183	Matériel informatique					
2184	Matériel de bureau et mobilier					
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	851 036.42		955 598.91	955 598.91	955 598.91
28158	Autres installations, matériel et outillage te	827 498.97		931 864.60	931 864.60	931 864.60
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88		1 250.88	1 250.88	1 250.88
28182	Matériel de transport			7 918.99	7 918.99	7 918.99
28183	Matériel informatique	17 886.22		10 164.10	10 164.10	10 164.10
28184	Matériel de bureau et mobilier	4 400.35		4 400.34	4 400.34	4 400.34
2828	Autres immobilisations corporelles					
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT	851 036.42		955 598.91	955 598.91	955 598.91
041	Opérations patrimoniales (8)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 276 424.69		1 380 987.18	1 380 987.18	1 380 987.18

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE Nouvelles et Crédits de l'exercice

III

B

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	2 855 932.61			3 343 812.91	3 343 812.91		3 343 812.91	3 343 812.91
012	Charges de personnel et frais assimilés	753 955.24			860 947.87	860 947.87		860 947.87	860 947.87
014	Atténuation de produits								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	160 600.00			232 850.00	232 850.00		232 850.00	232 850.00
	Total des dépenses de gestion des services	3 770 487.85			4 437 610.78	4 437 610.78		4 437 610.78	4 437 610.78
66	CHARGES FINANCIÈRES	47 868.51			43 110.42	43 110.42		43 110.42	43 110.42
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
022	Dépenses imprévues								
	Total des dépenses financières	47 868.51			43 110.42	43 110.42		43 110.42	43 110.42
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 818 356.36			4 480 721.20	4 480 721.20		4 480 721.20	4 480 721.20
023	Virement à la section d'investissement	425 388.27			425 388.27	425 388.27		425 388.27	425 388.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	851 036.42			955 598.91	955 598.91		955 598.91	955 598.91
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 276 424.69			1 380 987.18	1 380 987.18		1 380 987.18	1 380 987.18
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 094 781.05			5 861 708.38	5 861 708.38		5 861 708.38	5 861 708.38

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (5)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 861 708.38

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
 (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

B

RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	7 000.00		7 000.00	7 000.00	7 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV					
73	IMPÔTS ET TAXES					
731	Fiscalité locale			4 400 000.00	4 400 000.00	4 400 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 164 037.70		1 164 000.00	1 164 000.00	1 164 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 000.00		15 000.00	15 000.00	15 000.00
	Total des recettes de gestion des services	1 194 037.70		5 586 000.00	5 586 000.00	5 586 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS SPECIFIQUES					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes financières					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 194 037.70		5 586 000.00	5 586 000.00	5 586 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 469 746.08		5 861 708.38	5 861 708.38	5 861 708.38

R 002 Résultat reporté ou anticipé (7)

Total des recettes de fonctionnement cumulées

5 861 708.38

- (1) Voir état L-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
- (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	2 855 932.61			3 343 812.91	3 343 812.91		3 343 812.91	3 343 812.91
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	15 600.00			9 700.00	9 700.00		9 700.00	9 700.00
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni								
6011	Matières premières et fournitures autres que t								
6015	Terrains à aménager								
602	Achats stockés - Autres approvisionnements								
6032	Variation des stocks des autres approvisionnement								
604	Achats d'études, prestations de services								
6041	Achats d'études								
6042	Achats des prestations de services								
6045	Achats d'études, prestations de services (terr								
605	Achat de matériel, équipements et travaux								
606	Achats non stockés de matières et fournitures	15 600.00			9 700.00	9 700.00		9 700.00	9 700.00
6061	Fournitures non stockables								
60612	Energie - Electricité	2 600.00			1 700.00	1 700.00		1 700.00	1 700.00
6062	Fournitures non stockées	3 000.00							
60622	Carburants	3 000.00			1 500.00	1 500.00		1 500.00	1 500.00
60623	Alimentation	1 500.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement								
60631	Fournitures d'entretien	500.00							
60632	Fournitures de petit équipement	4 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
6064	Fournitures administratives	4 000.00			4 500.00	4 500.00		4 500.00	4 500.00
6068	Autres matières et fournitures								
607	Achats de marchandises								
6078	Autres marchandises								
61	SERVICES EXTERIEURS	2 528 070.26			3 135 128.26	3 135 128.26		3 135 128.26	3 135 128.26
611	Contrats de prestations de services	2 404 370.26			3 010 628.26	3 010 628.26		3 010 628.26	3 010 628.26
613	Locations	60 000.00			91 000.00	91 000.00		91 000.00	91 000.00
614	Charges locatives et de copropriété	16 000.00			17 000.00	17 000.00		17 000.00	17 000.00
61522	Bâtiments								
61551	Matériel roulant	1 500.00			1 500.00	1 500.00		1 500.00	1 500.00
61558	Autres biens mobiliers								
6156	Maintenance	21 000.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
6161	Multirisques	5 500.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
617	Etudes et recherches								
618	Divers	3 700.00			7 000.00	7 000.00		7 000.00	7 000.00

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + V(ote) III = I + II
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv								
62.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	312 262.35			198 984.65	198 984.65		198 984.65	198 984.65
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	50 000.00			39 833.12	39 833.12		39 833.12	39 833.12
623	Publicité, publications, relations publiques	13 000.00			9 000.00	9 000.00		9 000.00	9 000.00
625	Déplacements, missions et réceptions	13 000.00			8 000.00	8 000.00		8 000.00	8 000.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	23 750.00			23 850.00	23 850.00		23 850.00	23 850.00
627	Services bancaires et assimilés	500.00							
628	Divers	212 012.35			118 301.53	118 301.53		118 301.53	118 301.53
6281	Concours divers (cotisations...)	22 084.00			16 500.00	16 500.00		16 500.00	16 500.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 000.00			11 000.00	11 000.00		11 000.00	11 000.00
6284	Redevances pour services rendus								
62871	A la collectivité de rattachement								
62878	A des tiers	177 928.35			90 801.53	90 801.53		90 801.53	90 801.53
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
012	Charges de personnel et frais assimilés	753 955.24			860 947.87	860 947.87		860 947.87	860 947.87
621	Personnel extérieur au service								
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP								
6218	Autre personnel extérieur								
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	5 446.36			4 873.33	4 873.33		4 873.33	4 873.33
64	CHARGES DE PERSONNEL	748 508.88			856 074.54	856 074.54		856 074.54	856 074.54
6411	Personnel titulaire								
6413	Personnel non titulaire								
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance				305 520.85	305 520.85		305 520.85	305 520.85
6470	Autres charges sociales				363 476.18	363 476.18		363 476.18	363 476.18
6479	Remboursement sur autres charges sociales				170 000.00	170 000.00		170 000.00	170 000.00
648	Autres charges de personnel	17 362.91			17 077.51	17 077.51		17 077.51	17 077.51
014	Atténuation de produits								
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes								
739156	Reversements sur taxe de versement de transpor								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	160 600.00			232 850.00	232 850.00		232 850.00	232 850.00
65912	Frais de mission et de déplacement				1 350.00	1 350.00		1 350.00	1 350.00
65735	Groupement collect. et collect. statut partieu								
657358	Autres groupements	100 000.00			150 000.00	150 000.00		150 000.00	150 000.00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	59 000.00							
65741	Ménage								
65748	Autres personnes de droit privé				67 000.00	67 000.00		67 000.00	67 000.00

III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
5583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés				8 000.00	8 000.00		8 000.00	8 000.00
5584	Amendes fiscales et pénales	100.00							
5588	Autres charges diverses de gestion courante	100.00			6 500.00	6 500.00		6 500.00	6 500.00
55888	Autres				4 437 610.78	4 437 610.78		4 437 610.78	4 437 610.78
	Total des dépenses de gestion des services	2 933 307.05			8 000.00	8 000.00		8 000.00	8 000.00
66	CHARGES FINANCIÈRES								
66111	Intérêts réglés à l'échéance	47 868.51			43 110.42	43 110.42		43 110.42	43 110.42
66112	Intérêts, rattachement des ICNE	47 868.51			43 110.42	43 110.42		43 110.42	43 110.42
661131	Aux communes membres du GFP								
661138	A d'autres tiers								
6618	Intérêts des autres dettes								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
681	charges de fonctionnement								
022	Dépenses imprévues								
	Total des dépenses financières	47 868.51			43 110.42	43 110.42		43 110.42	43 110.42
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 981 175.56			4 480 721.20	4 480 721.20		4 480 721.20	4 480 721.20
023	Virement à la section d'investissement								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	425 388.27			425 388.27	425 388.27		425 388.27	425 388.27
681	charges de fonctionnement	851 036.42			955 598.91	955 598.91		955 598.91	955 598.91
777	Quote-part des subventions d'investissement tr	851 036.42			955 598.91	955 598.91		955 598.91	955 598.91
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 276 424.69			1 380 987.18	1 380 987.18		1 380 987.18	1 380 987.18
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 257 600.25			5 861 708.38	5 861 708.38		5 861 708.38	5 861 708.38

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET

Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	5 000.00		7 000.00	7 000.00	7 000.00
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv					
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieur					
64.	CHARGES DE PERSONNEL					
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000.00		7 000.00	7 000.00	7 000.00
6479	Remboursement sur autres charges sociales	5 000.00		2 000.00	2 000.00	2 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			5 000.00	5 000.00	5 000.00
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.					
70888	Autres redevances et recettes diverses					
70878	par d'autres redevables					
731	Fiscalité locale					
73156	Versement transport			4 400 000.00	4 400 000.00	4 400 000.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés			4 400 000.00	4 400 000.00	4 400 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
74718	Autres	1 164 037.70		1 164 000.00	1 164 000.00	1 164 000.00
7472	Régions					
7473	Départements	500 000.00		500 000.00	500 000.00	500 000.00
74758	Autres groupements	20 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
7478	Autres organismes	389 747.55		385 000.00	385 000.00	385 000.00
748381	Compensation relév. seuil pers. assuj. transpo	229 290.15		247 000.00	247 000.00	247 000.00
7488	Autres attributions et participations	20 000.00		12 000.00	12 000.00	12 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000.00				
755	Dédits et pénalités	23 000.00		15 000.00	15 000.00	15 000.00
758	Produits divers de gestion courante					
7588	Autres produits divers de gestion courante	23 000.00				
75888	Autres					
77	Total des recettes de gestion des services	1 192 037.70		15 000.00	15 000.00	15 000.00
773	PRODUITS SPECIFIQUES			5 586 000.00	5 586 000.00	5 586 000.00
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
781	Reprises sur amortissements et provisions : pr					
	Total des recettes financières					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 192 037.70		5 586 000.00	5 586 000.00	5 586 000.00

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du président	Votes de II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
777	Quote-part des subventions d'investissement tr	275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
79.	TRANSFERTS DE CHARGES					
791	Transferts de charges de fonctionnement					
796	Transferts de charges financières					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 467 746.08		5 861 708.38	5 861 708.38	5 861 708.38

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites "surfiscales" (compte 73121) (8)

Montant brut	0.00
Compensation	0.00
Montant net	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV - ANNEXES

IV

ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111.

IV - ANNEXES

IV

ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
A.SAIEF - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000,00	F		0,950	0,950		A	C	N	A-1
MONSIEUR/0521377001 - CENTRALE	L.A.BANQUE POSTALE	18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824,00	F		1.380	1.380		T	C	O	A-1
TOTAL					6 380 824,00									
TOTAL GENERAL					6 380 824,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) N nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois...);

(5) taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N										Annuité de l'exercice			I.C.N.E. de l'exercice
	Converture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital			
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)						
A SAISR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0,00	A-1	2 327 999,98	7,00	F		0,950	22 116,00	0,00	258 666,67	0,00	14 811,33	
MON520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0,00	A-1	1 583 855,20	9,50	F		1,380	20 994,42	0,00	166 721,60	0,00	1 684,03	
TOTAL		0,00		3 911 855,18					43 110,42	0,00	425 388,27	0,00	16 495,36	
TOTAL GENERAL		0,00		3 911 855,18					43 110,42	0,00	425 388,27	0,00	16 495,36	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à conversion, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 6611 "intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

IV - ANNEXES

IV

ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant					0.00									
Total														
TOTAL GENERAL														

1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.
 2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
 5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
 6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
 7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.
 8) Montant, index ou formule.
 9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
Type de structure de l'emprunt A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100.00					
	Encours Début	3 911 855.18					
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits						0
	% de l'encours						
	Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		
			//	NEANT				//	//	//		
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		

1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert
 2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

IV - ANNEXES

IV

ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture

5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget

7) à compléter si l'instrument de couverture est un swap.

8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire FOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

**B1.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN
AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV – ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT): 1 000 €	13/02/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	13/02/2017
L	Voiture	7	13/02/2017
L	Camion et véhicule industriel	7	13/02/2017
L	Mobilier	10	13/02/2017
L	Matériel de bureau électrique et électronique	5	13/02/2017
L	Matériel informatique	5	13/02/2017
L	Matériel classique	10	13/02/2017
L	Installation et appareil de chauffage	10	13/02/2017
L	Appareil de levage, ascenseur	20	13/02/2017
L	Equipement garage et atelier	10	13/02/2017
L	Equipement des cuisines	10	13/02/2017
L	Equipement sportif	10	13/02/2017
L	Installation de voirie	20	13/02/2017
L	Plantation	15	13/02/2017
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	13/02/2017
L	Bâtiment léger et abris	10	13/02/2017
L	Agencement et aménagement de bâtiment	15	13/02/2017
L	Installation matériel et outillage technique	20	13/02/2017
L	Subventions d'équipements versées : Mobiliers	5	13/02/2017
L	Subventions d'équipements versées : immobiliers	15	13/02/2017
L	Subventions d'équipements versée : projets infrastructures	30	13/02/2017
L	Biens de faible valeur moins de 1 000 euros	1	13/02/2017

IV - ANNEXES
ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3.1

B3.1 - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
TOTAL GENERAL						

Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES	IV
ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES

IV

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

B4 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

IV - ANNEXES

IV

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

B5 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

N° opération: 45.	Intitulé de l'opération: 1 -	Date de délibération: / /			
		Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
[040]	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
[041]	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	Annulations sur dépenses (c) (6)				
	Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)					
	Financement par le mandant et par d'autres tiers				
[040]	Financement par le mandataire				
[041]	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
	Annulations sur recettes (d) (6)				
	Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES

IV

B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en (8)		
	Année	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	en (8)	en capital
			NEANT															
TOTAL																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer : C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

(2) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

(5) taux annuel, tous frais compris

(6) taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

B7.2

CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS

B7.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Valeur en euros
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II 5 586 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)

I / II

1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

3) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
SUBVENTIONS VERSEES	B8.1

B8.1 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L2311-7 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention
- (2) Dénomination ou numéro de la subvention
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

IV**B8.2****B8.2 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

N° d'ordre	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 01/01/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
	TOTAL	0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 01/01/N

IV

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social

MT: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moins du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-4 : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité

3-1 : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité

3-2 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-3 : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emploi à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-547 ; contrat à durée indéterminée obligatoire proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-547.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT	B10

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

B11.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

IV - ANNEXES	IV
EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)	425 388.27	I 425 388.27
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		
10222	F.C.T.V.A.		
	Dépenses et transferts à déduire (B)	275 708.38	275 708.38
139	Subventions d'invest. transférées au résultat	275 708.38	275 708.38
13911	Etat et établissements nationaux	48 732.82	48 732.82
13917	Budgets communautaires et fonds structurelles	226 975.56	226 975.56
	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en	Solde d'exécution (3) (4)
	I	dépenses de l'exercice	D001
		précédent (3) (4)	TOTAL
			II
	Dépenses à couvrir par des ressources	701 096.65	701 096.65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
	Ressources propres externes (a)	166 467.07	166 467.07
1022	Fonds d'investissement	166 467.07	166 467.07
10222	F.C.T.V.A.	166 467.07	166 467.07
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	1 380 987.18	1 380 987.18
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	955 598.91	955 598.91
28158	Autres installations, matériel et outillage te	931 864.60	931 864.60
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88	1 250.88
28182	Matériel de transport	7 918.99	7 918.99
28183	Matériel informatique	10 164.10	10 164.10
28184	Matériel de bureau et mobilier	4 400.34	4 400.34
2828	Autres immobilisations corporelles		
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	425 388.27

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001(4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 547 454.25				1 547 454.25

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 701 096.65
Recettes propres disponibles	IV 1 547 454.25
Solde	V = IV-II (6) 846 357.60

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II- Présentation général du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS AFFERENTS	C2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Reste à financer de l'exercice N
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES

IV

ETAT DES AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE
PAIEMENTS AFFERENTS

C2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX	D4

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière*entreprises						
Total						

IV - ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

A - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Contre Abstentions Pour

Date de convocation :

Présenté par Le PRESIDENT,

A LILLE, le 27 MARS 2024
Le PRESIDENT,

Délibéré par réuni en session Extra-ordinaire

A LILLE, le _____
Les membres du 27 MARS 2024

CHRISTOPHE COULON
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANE MOBILITES

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le 29 MARS 2024 et de la publication le 29 MARS 2024A LILLE, le 29 MARS 2024

CHRISTOPHE COULON
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANE MOBILITES